

dans l'intention de pourvoir d'une manière certaine au paiement de l'intérêt des sommes qu'on était sur le point d'emprunter, et d'encourager les entrepreneurs à achever leur entreprise aussi tôt que possible.

Les Directeurs peuvent maintenant, après le laps d'une année, faire rapport que tous ces arrangements ont eu leur plein effet sous des circonstances les plus satisfaisantes, et pour résultat de mettre la Compagnie dans une position qui lui permet d'entrevoir l'achèvement prompt et certain de ce chemin dans toute son étendue.

Les emprunts qui étaient en voie de négociation avec le Séminaire et la Compagnie des Terres ont été effectués le 16 Mars dernier, les sûretés que la Compagnie avait offertes ayant été acceptées par les prêteurs, sans empiétement aucun sur celle qui sera requise par le Gouvernement lorsque la Garantie sera demandée.

Au moyen de cette aide et de la diligence à faire payer les versements dus sur les parts, les Directeurs ont pu rencontrer une grande partie des dettes qui avant cela pesaient sur la Compagnie.

La confrontation du Bilan des Livres de la Compagnie, faite le 30 Novembre dernier, avec celui de l'année précédente, fera voir les opérations de finance qui ont eu lieu. De ses opérations, en mettant de côté celles qui ont eu lieu avec les parties engagées dans la grande entreprise des 2e, 3e et 4e Sections du Chemin, il est résulté dans les montants qui étaient dus et payables par la Compagnie le 30 Novembre, 1849, une réduction de £67,160 9s. 11d.—somme à laquelle ils se montaient alors—à celle de £31,084 0s. 8d., que le Bilan fait voir être le montant entier des réclamations contre la Compagnie,—de plus une somme de £14,165 14s. 5d.,

ajoutée à
min, par
d'autres
de nou
ajoutés a
11d.,—e
penses t
pour la
rante, le

Un ap
en ce m
suivante

Il y a
le Fond
un mont
parts qu

Duqu
verseme
tant de.

Et en
missoire
de.....

Metta
ciennes

Des
Préfère
reçu..

Le B

Les
Parts q
se mor